



Commission des Affaires intérieures et de l'Égalité entre les femmes et les hommes

Procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2019

Ordre du jour :

Présentation du programme gouvernemental
- Égalité entre femmes et hommes

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Gilles Baum, M. Marc Baum, M. François Benoy, Mme Djuna Bernard, M. Dan Biancalana, M. Jeff Engelen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Aly Kaes, M. Georges Mischo remplaçant M. Gilles Roth, Mme Lydia Mutsch

M. Marc Goergen, observateur délégué

Mme Taina Bofferding, Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes

Mme Tania Sonnetti de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Guy Arendt,

Mme Tania Sonnetti, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Dan Biancalana, Président de la Commission

*

Présentation du programme gouvernemental - Égalité entre femmes et hommes

M. le Président de la Commission souhaite la bienvenue à Mme la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Présentation du volet « Égalité entre femmes et hommes » du programme gouvernemental 2018-2023 par Mme la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes

Mme la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes (ci-après « Mme la Ministre ») présente succinctement les personnes en charge des différents départements au sein du Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Mme la Ministre explique que le rôle de son Ministère est d'initier et d'appuyer activement les actions et initiatives destinées à réduire les inégalités persistantes entre femmes et hommes au Luxembourg. Ainsi, il s'agit, d'une part, d'élaborer des mesures spécifiques en le domaine au sein du Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, de poursuivre une stratégie transversale en faveur de l'Égalité entre les femmes et les hommes et visant les politiques mises en œuvre par l'ensemble des ministères et des administrations relevant de l'administration gouvernementale.

L'oratrice renvoie aux mesures initiées et mises en œuvre par ses prédécesseurs, dont notamment les actions entreprises pour favoriser une meilleure représentativité des femmes dans les conseils d'administration des établissements publics, les efforts entrepris en vue de mettre fin aux inégalités salariales entre femmes et hommes, ou encore, en matière de lutte contre la violence domestique et la violence à l'égard des femmes.

Au sujet du plan d'action national de l'Égalité des femmes et hommes en vigueur pour la période de 2015 à 2018, il convient de noter que 93,7 pour cent des mesures y édictées ont été mises en œuvre.

L'oratrice met en exergue le défi posé par les évolutions sociétales qui requièrent des réponses adéquates de la sphère politique quant à la thématique de l'Égalité entre les femmes et les hommes. Elle identifie deux axes politiques majeurs, à savoir (i) la lutte contre les inégalités persistantes et (ii) la promotion de l'Égalité des femmes et des hommes.

a) Le plan d'action national de l'Égalité des femmes et hommes

Mme la Ministre informe les membres de la Commission qu'un nouveau plan d'action de l'Égalité des femmes et hommes sera élaboré. Dans ce cadre, il y a lieu de mener des réflexions approfondies sur la structure même dudit plan, destiné à recueillir les inégalités de fait existantes entre femmes et hommes et les statistiques y afférentes.

b) La représentativité des femmes au niveau de la prise de décision

Au vu des constats, il convient de poursuivre une politique visant à promouvoir une représentativité plus équilibrée des femmes et hommes au niveau de la prise de décision ; les domaines de la politique et de l'économie sont prioritairement visés.

L'objectif visé est celui d'aboutir à une représentation de 40 pour cent du sexe sous-représenté dans les conseils d'administration des établissements publics et des entreprises privées où l'État est actionnaire.

Mme la Ministre informe qu'un bilan en le domaine sera présenté à brève échéance.

Au niveau des petites et moyennes entreprises, le plan d'action des « actions positives » sera poursuivi ; il s'agit de continuer l'effort consenti et d'arriver à un meilleur équilibre entre hommes et femmes.

Il convient également de continuer à encourager les partis politiques en vue de promouvoir un quota de 40 pour cent du sexe sous-représenté figurant sur les listes électorales communales avec scrutin de liste suivant la représentation proportionnelle.

c) Le monde du travail

Il est proposé d'analyser les plans d'action et programmes en cours et de proposer, le cas échéant, de nouvelles mesures permettant de continuer sur la voie engagée.

Le cadre légal destiné à mettre fin aux inégalités salariales étant voté, il s'agit maintenant de s'assurer que cette égalité salariale de droit aboutisse dans les faits. Ainsi, des réflexions seront menées en vue de mettre en place, sous une forme à déterminer, un outil d'information et de sensibilisation à destination des agents et salariés.

De même, il importe de continuer à mettre l'accent sur la promotion de la diversité professionnelle.

Il convient encore d'agir et de favoriser une orientation professionnelle neutre en termes de genre. En effet, il est rappelé que l'exercice d'un métier ou d'une profession qui répond aux talents de l'individu est un facteur déterminant pour le développement d'une carrière professionnelle et stable, permettant la diminution du risque de chômage et de pauvreté.

d) Les médias, la publicité et le nom de femme figurant au registre civil

Il s'agit d'un domaine plus complexe. Il est nécessaire d'entamer des discussions avec les différents acteurs concernés en vue d'arriver à élaborer une stratégie destinée à lutter contre les stéréotypes sexistes dans le domaine de la publicité.

Il est prévu de mener, en concertation avec le Conseil de la publicité et le Comité d'éthique, une étude portant sur l'image et le rôle des femmes et hommes dans la publicité.

L'usage du nom des femmes tel que figurant au registre civil sera généralisé au détriment de la notion du nom de jeune fille. Le titre de « Mademoiselle » ne figurera plus sur les documents officiels sauf demande expresse contraire de la part de l'intéressée.

e) La lutte contre la violence domestique et la violence à l'égard des femmes

L'aide aux personnes victimes de telles violences sera renforcée, tant au niveau de l'encadrement professionnel dans une structure de logement protégé, qu'au niveau de la consultation juridique.

f) L'éducation

Il importe de lancer une collaboration avec les ministères ayant respectivement l'Éducation nationale, l'Enfance et la Jeunesse dans leurs attributions en vue d'instituer des canaux d'information et de sensibilisation à destination des élèves et étudiants.

Des projets pilotes, notamment en concertation avec les Maisons relais, ont déjà eu lieu. Il convient de continuer sur cette voie et d'élaborer des concepts d'information et de sensibilisation.

g) Le niveau communal

La coopération avec le niveau communal constitue une des voies à explorer. Des initiatives existent déjà, notamment par le biais de commissions communales consultatives ou de services à l'Égalité institués au niveau des administrations communales. Il échet de continuer à promouvoir de telles initiatives.

Il convient d'inclure, dès le stade de la réflexion et de l'élaboration des mesures afférentes au sein du Ministère concerné, les organes communaux représentatifs.

Echange de vues

De l'échange de vues qui s'ensuit, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- Plusieurs membres de la Commission soulignent l'utilité de l'approche transversale prônée par Mme la Ministre dans le cadre de la mise en œuvre de la politique destinée à réduire les inégalités existantes entre femmes et hommes.
- M. Marc Angel (LSAP) accueille favorablement les pistes d'actions envisagées telles que présentées.

L'orateur demande à ce que le plan d'action national destiné à mettre en œuvre la résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU n°1325 sur les femmes, la paix et la sécurité, même si ledit plan d'action national figure sous le chapitre de la Défense dans le programme gouvernemental, fasse l'objet d'une présentation dans la présente Commission, le cas échéant sous le format d'une réunion jointe avec les membres de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense. Ladite résolution n°1325 du Conseil de Sécurité reconnaît l'importance de l'impact des conflits armés sur les femmes et les filles et qui a garanti la protection et la pleine participation de celles-ci aux accords de paix.

- Mme Françoise Hetto-Gaasch (CSV) s'enquière sur l'initiative visant à rendre gratuit les contraceptifs utilisés par les femmes, à l'instar du préservatif. L'oratrice estime qu'en le domaine, la responsabilité des partenaires est partagée. Ainsi, il conviendrait de considérer l'ensemble des moyens de contraception comme étant sur un pied d'égalité, notamment en termes de mise à disposition gratuite, voire de remboursement par les organes de la sécurité sociale.

Mme la Ministre reconnaît la nécessité que de tels moyens de contraception soient remboursés par les caisses de santé.

- Mme Nancy Kemp-Arendt (CSV) estime, au regard de la représentativité du sexe sous-représenté au niveau des élections législatives et au vu de la composition actuelle de la Chambre des Députés et celle du Gouvernement, qu'il reste encore du progrès à faire. Elle souligne la nécessité de continuer à mener des actions spécifiques de promotion et de sensibilisation.

Mme la Ministre explique que l'introduction du quota sur les listes de candidatures a constitué un premier pas. Cet outil ne constitue cependant pas en soi une garantie ; il s'agit d'un moyen d'incitation parmi d'autres. Il s'agit, à l'heure actuelle, de continuer à sensibiliser le public. L'oratrice donne à considérer que le nombre des femmes candidates ayant figuré sur les listes de candidatures respectives pour les élections législatives n'a jamais été aussi important que lors du dernier scrutin électoral.

- M. Marc Baum (déi Lénk) fait observer que seulement douze femmes ont été élues directement en tant que membre de la Chambre des Députés. L'orateur explique que cela correspond approximativement au quota de représentation des femmes pendant la campagne électorale correspondante.

Au niveau de la représentation des femmes au niveau de la politique communale, il convient de s'interroger si une adaptation éventuelle des modalités du financement des partis politiques ne puisse constituer une piste à explorer et susceptible de pouvoir constituer un levier.

Mme la Ministre précise qu'il convient que les partis politiques continuent à œuvrer dans le sens de favoriser davantage la présence de femmes sur les listes de candidatures. Des réflexions, notamment en concertation avec d'autres acteurs concernés, comme les organes communaux représentatifs, devraient être menées.

À ce sujet, le volet de la couverture médiatique constitue un autre volet à ne pas négliger.

- Mme Djuna Bernard (déi gréng) s'enquière si la discussion lancée par le Conseil National des Femmes du Luxembourg au sujet de la nécessité d'aborder, dans le cadre des programmes scolaires relatifs à la littérature, davantage d'auteurs et de protagonistes féminins, serait une piste à poursuivre, le cas échéant, en concertation avec le Ministère de l'Éducation nationale.

Mme la Ministre reconnaît l'opportunité d'aborder la thématique du genre dans le domaine scolaire.

La Secrétaire-administrateur,
Tania Sonnetti

Le Président de la Commission des Affaires intérieures
et de l'Égalité entre les femmes et les hommes,
Dan Biancalana